Gibles

Bulletin Communal

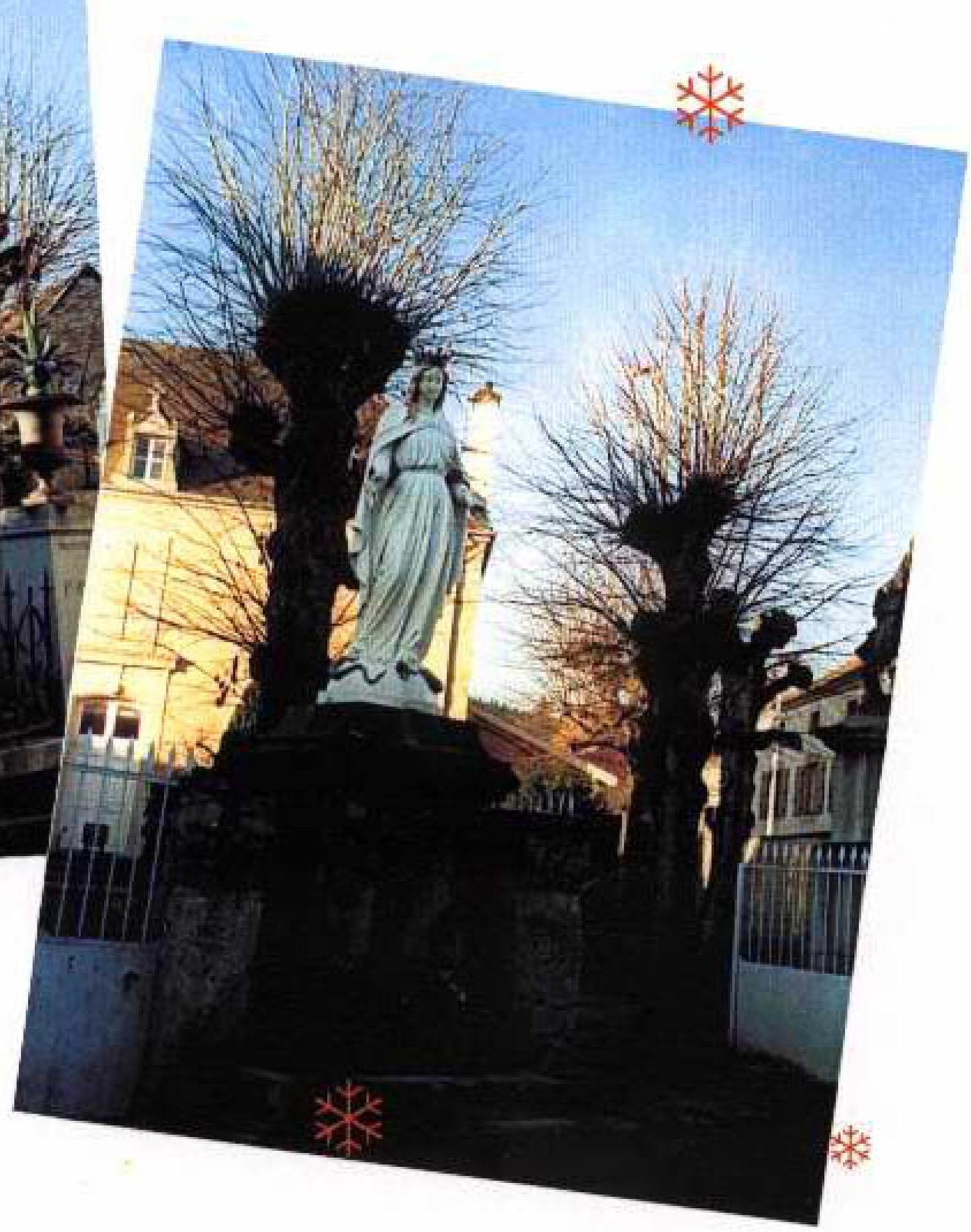

JANVIER 2004 - N° 28

LE MOT DU MAIRE

Au seuil de cette nouvelle année, je vous présente au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, mes vœux sincères et chaleureux de bonheur et de prospérité dans votre vie familiale et professionnelle.

Je formule pour vous tous, mais plus particulièrement pour les Anciens, des vœux de bonne santé.

2003 restera marquée dans l'histoire pour avoir connu une très longue sécheresse et un été caniculaire qui ont eu des conséquences sans précédents sur les hommes, les animaux, la nature. A Gibles, ce sont surtout nos agriculteurs qui ont subi les conséquences économiques de cette situation dramatique exceptionnelle.

Durant l'année 2003, nous avons continué d'entretenir notre patrimoine communal (travaux de voirie, restauration de la cantine) et préparer l'avenir par de nouveaux investissements (achat propriété AMEDURI).

Quatorze permis de construire ont été déposés en mairie au cours de l'année dernière. Des constructions nouvelles ont pris place dans notre paysage familier et d'autres projets se réaliseront en 2004. Nous accueillons ainsi de nouveaux ménages qui maintiendront la vitalité de la commune. Notre lotissement communal est presque complet et nous étudions les possibilités de viabilisation d'autres terrains à bâtir pour continuer à accueillir de nouveaux habitants.

Il y a bientôt une année, nous avons signé la convention Cœur de Village avec le Conseil Régional qui nous a permis de lancer les études et de solliciter les aides pour la réalisation de nos projets d'aménagement du bourg et de réhabilitation de trois logements.

Ces projets vous sont présentés, de manière détaillée, dans ce bulletin communal. Les travaux vont se réaliser au cours de l'année 2004.

Ces réalisations ont pour but de rendre notre village plus accueillant et plus vivant pour ceux qui y vivent et pour ceux qui choisiront de s'y installer.

Mais la vie communale n'est pas faite que de réalisations, c'est d'abord les actions de tous ceux qui œuvrent pour le bien de tous : les élus, le personnel communal, les associations, les bénévoles. Que tous soient remerciés pour leur travail, leur engagement, leur dévouement.

Bonne année 2004 !

Le Maire, J.C. RENON

BUDGET PRIMITIF 2003

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général (Entretien voirie - bâtiments) EDF - combustibles	61 402
Charges de personnel (Salaires + charges sociales)	116 164
Autres charges de gestion courante (Indemnités - subventions)	30 335
Charges financières (Intérêts des emprunts)	6 060
Charges exceptionnelles (Opération d'ordre lotissement - Fournitures scolaires OGEC)	7 702
Dépenses imprévues	7 747
Virement à la section d'investissement (Excédent destiné à financer l'investissement)	14 604
Total dépenses . .	244 014

Recettes de fonctionnement

Produits de gestion courante (Remboursement autres collectivités - Redevances)	6 680
Impôts et taxes (Part de vos impôts perçus par la commune)	82 727
Dotations - Subventions (Aide de l'Etat et du Département)	124 503
Autres produits de gestion courante (Revenus des immeubles)	21 000
Atténuation de charges (Remboursement salaires CEC)	6 955
Résultat reporté (Excédent 2002)	2 149
Total recettes . . .	244 014

Dépenses d'investissements

Emprunts et dettes (Capital des annuités)	6 430
Avance budget lotissement	7 225
Solde d'exécution reporté (dépenses 2002 à régler en 2003)	22 987
Matériel informatique mairie bibliothèque	4 666
Vestiaires terrain de foot	44 952
Aménagement trois logements	100 500
Report voirie 2002	565
Chaudière école maternelle	2 681
Acquisition Améduri - Lardy - Travaux Crédit Agricole	67 000
Réfection local cantine	3 100
Travaux voirie	22 80
Aménagement du bourg	273 500
Travaux voirie financés CC	30 000
Total dépenses . .	586 406

Recettes d'investissements

Subventions d'investissement	284 010
Emprunts	201 000
Remboursement TVA	4 565
Virement section de fonctionnement	14 604
Opération d'ordre	20 478
Affectation report	61 749
Total recettes . . .	586 406

CŒUR DE VILLAGE... SUITE

Dans le dernier bulletin municipal nous terminions notre article par ces mots :

« L'ensemble du dossier « CŒUR DE VILLAGE » vient d'être envoyé au Conseil Régional pour qu'il soit examiné à la commission qui se réuni début Décembre.
Si ce dossier est accepté tel que présenté, un contrat sera signé entre la Commune et le Conseil Régional , contrat qui fixe les engagements de chacune des parties notamment en ce qui concerne les aides apportées par la région, et la planification des réalisations. »

Début 2003, notre Maire, Jean Claude Renon s'est rendu au Conseil Régional de Bourgogne pour signer la convention « Cœur de village », point de départ des réalisations projetées.

Depuis cette date que s'est-il passé ?

L'étude réalisée par le CDHAR en vue de cette opération « COEUR DE VILLAGE » faisait ressortir les souhaits de la commune sous deux angles :

- réhabilitation de logements anciens : afin d'acquérir et de réhabiliter des logements vacants pour répondre à la demande locative.

- aménagement des espaces publics afin d'améliorer les infrastructures vieillissantes dans le bourg :

- création de trottoirs le long des deux rues principales : pour sécuriser les piétons, ralentir les véhicules et embellir les rues,
- aménagement de la place de l'église : afin de distinguer l'édifice des routes départementales et de restructurer le carrefour, création d'un parvis ;
- ouverture de l'espace ancienne cure et dépendances sur celui du carrefour et de l'église
- réalisation d'un chemin piétonnier reliant les points forts du village : entre la place du bourg et la place de l'église par la propriété Morel et la cure ;
- aménagement de l'entrée sud du bourg vers le lotissement ;
- aménagement de la place centrale.

Voici maintenant le détail de l'avancement du projet sur ces deux points.

1 – REHABILITATION DES LOGEMENTS :

Après l'acquisition au cours de l'année 2002 des bâtiments du crédit agricole, Bono et Vital, la commune a acheté la maison Améduri ainsi qu'une partie de la parcelle de terrain à Robert Lardy en 2003. Dans sa séance de Janvier 2003, le Conseil Municipal a confié la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des logements Bono et Vital à la SCP Corniau-Ledauphin architecte à La Clayette.

Après plusieurs présentations et visites sur place, le conseil Municipal a décidé en Juin de faire un logement de type T4 dans la maison Bono et deux logements de type T2 dans la maison Vital, ainsi que deux garages dans les dépendances à l'arrière de ces bâtiments.

Vous trouverez ci-après les plans détaillant chaque logement, ainsi que les plans de financement.

Le Cabinet Corniau-Ledauphin est maintenant prêt à lancer les appels d'offres afin de débuter les travaux dans les premiers mois de 2004.

2 – AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS :

Un relevé topographique a d'abord été fait par le Cabinet Chamonal, Géomètre à Paray le monial afin de noter précisément tous les niveaux : emplacement de la rue, des trottoirs, des entrées des maisons, des bouches d'eau, d'égouts, d'eaux de pluie....

Puis une entreprise spécialisée a visité avec une caméra tous les réseaux d'égouts et d'eaux pluviales, ce qui a fait ressortir la déficience du réseau d'eaux pluviales dans la descente du bourg.

Le Conseil Municipal a confié la maîtrise d'œuvre de la partie aménagement du bourg à la Direction Départementale de l'Equipement, subdivision de La Clayette.

CŒUR DE VILLAGE... SUITE

La DDE nous a alors présenté plusieurs projets d'aménagement ce qui a amené le Conseil Municipal à prendre sa décision finale le 28 Novembre 2003, qui vous est détaillée ci-après.

Route de la mairie :
- réfection des trottoirs (traités en béton avec des petits cailloux en surface, comme dans tout le bourg) à partir du carrefour et jusqu'à la Maison Lecorno d'un côté et jusqu'à la maison Ducloux de l'autre,
- création de trottoirs de la maison Ducloux à l'entrée de la gare,
- réfection de la chaussée à 5, 50 mètres de largeur avec places de stationnement du côté du restaurant et matérialisation de stationnement à partir de la maison Lecorno.

Montée du bourg :
- réfection des trottoirs de chaque côté de la montée du bourg,
- création d'une ouverture sur le jardin de la cure afin de faire communiquer les terrains Morel et Amédury avec le bas du bourg,
- réfection de la chaussée à 5, 50 mètres de largeur avec création de places de stationnement et rétrécissement de la chaussée,
- réfection des conduites d'eaux pluviales auxquelles doivent être raccordées toutes les descentes de chéneaux (le tout à l'égout, rappelons le, est à usage exclusif des eaux usées ménagères),
- création de places de parking le long du jardin de la cure.

Place :
- matérialisation du chemin de Gillette traversant la place,
- suppression de la sortie au coin de la place du côté de la maison Braillon,
- les autres aménagements prévus (matérialisation des places de parking, aménagement paysager...) ont été supprimés pour des raisons de coût.

Carrefour et route de Montmelard :
- création d'un parvis devant et autour de l'église côté route de Montmelard afin de protéger les piétons,
- création de trottoirs jusqu'à la Maison Ballandras,
- réfection de la chaussée à 5, 50 mètres,
- ouverture de la cure vers l'extérieur,
- déplacement du monument aux morts,
- déplacement de la vierge vers la petite place en dessous de l'église.

Carrefour avec la vieille route :
- remplacement de la sortie actuelle vers le travail par une sortie à angle droit sur la parcelle achetée à Robert Lardy,
- création d'espaces matérialisés réservés aux piétons de chaque côté de la route,
- réfection de la chaussée à 5, 50 mètres.

Et combien ça va coûter tout ça ? C'est bien sûr une question très importante.

CŒUR DE VILLAGE... SUITE

Vous trouverez dans le tableau ci-après un estimatif du coût de cette opération, des subventions espérées et de la part qui restera à la charge de la commune :
Après la décision du Conseil Municipal, la DDE est actuellement en train d'élaborer le détail des travaux afin de permettre de lancer les appels d'offre pour débuter les travaux dans le premier semestre de l'année 2004.

	AMENAGE-MENT	PART COMMUNE SUR CHAUSSEE	TOTAL	SUBVEN-TIONS
ROUTE DE LA MAIRIE	24625 €	2765 €	27390 €	
MONTEE DU BOURG	87891 €	6552 €	94443 €	
CARREFOUR ET ROUTE MONTME-LARD	85587 €	4826 €	90413 €	
CARREFOUR VIEILLE ROUTE	16975 €		16975 €	
TOTAL HT	215078 €	14143 €	229221 €	REGION 68766 € DGE 27500 €
TVA 19.6 %	42155 €	2772 €	44927 €	
TOTAL TTC	257233 €	16915 €	274148 €	
PART COMMUNE				229221 € - 68766 € - 27500 € 132955 €

Dans le projet élaboré pour la commune par le CDHAR, il avait été aussi prévu le réaménagement des locaux publics : mairie, cure, salles de réunions, bibliothèque. La construction d'un complexe sur les terrains Morel et Améduri avait été aussi évoquée.

Ces projets ne sont pas tombés dans les oubliettes mais ils seront étudiés dans une phase ultérieure notamment dans l'attente de trouver des solutions financières.

Nous en reparlerons dans ces pages l'année prochaine.

Henri Gatille.

RÉHABILITATION DE LOGEMENTS ANCIENS

Pourquoi la Municipalité s'est-elle portée acquéreur de différents immeubles ?

- Pour les rénover et éviter leur délabrement au milieu du bourg.
- Pour répondre à des demandes de location souvent enregistrées en mairie.

• Dans l'opération Cœur de Village, la réhabilitation de logements anciens permettant l'obention de subventions pour l'aménagement du bourg.

Ainsi, les maisons VITAL et BONO ont fait l'objet d'une étude plus détaillée qui a permis d'affiner le programme de réalisation de trois logements locatifs.

• La maison MOREL, très enclavée et en très mauvais état, sera sans doute démolie dans le cadre de l'aménagement d'une liaison piétonne entre la cure et la place du Marché.

• La maison AMEDURI acquise avec un grand verger voisin destiné à la construction d'un complexe habitat service. A terme, elle pourrait être réhabilitée pour la création d'un quatrième logement locatif.

• Le rez-de-chaussée de l'immeuble Crédit a été acquis pour y installer un service paramédical complétant le pôle sanitaire existant sur la commune.

PLAN DE FINANCEMENT ESTIMATIF DES LOGEMENTS BONO-VITAL

Dépenses :	Acquisition	67 087 €	**Recettes :**	Subvention Région	
	Travaux	165 000 €		30% acquisition	20 111 €
	Maître d'œuvre	19 800 €		20 % travaux	36 960 €
		251 887 €		ADELOC	9 000 €
	TVA 5,5%	10 164 €		FDAEC	24 154 €
	TOTAL TTC	**262 051 €**		Emprunt	171 826 €
				TOTAL TTC	**262 051 €**

Le montant des locations permet de couvrir le remboursement des différents prêts.

La réfection de ces bâtiments va rendre plus vivante et plus agréable la place du village et les nouveaux locataires vont être de nouveaux habitants pour notre commune.

Bernard Grisard

PLAN D'AMENAGEMENT DES MAISONS BONO-VITAL

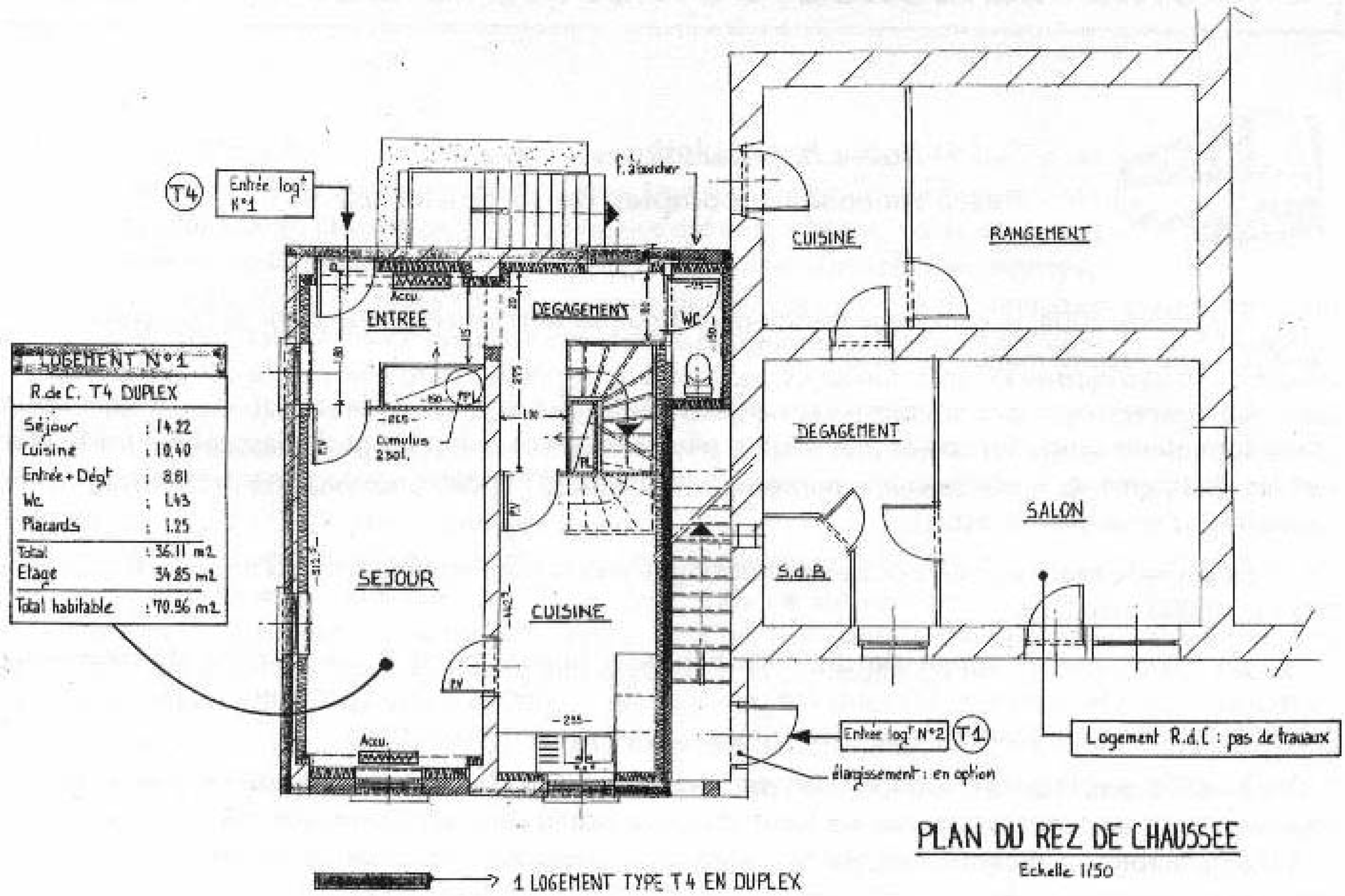

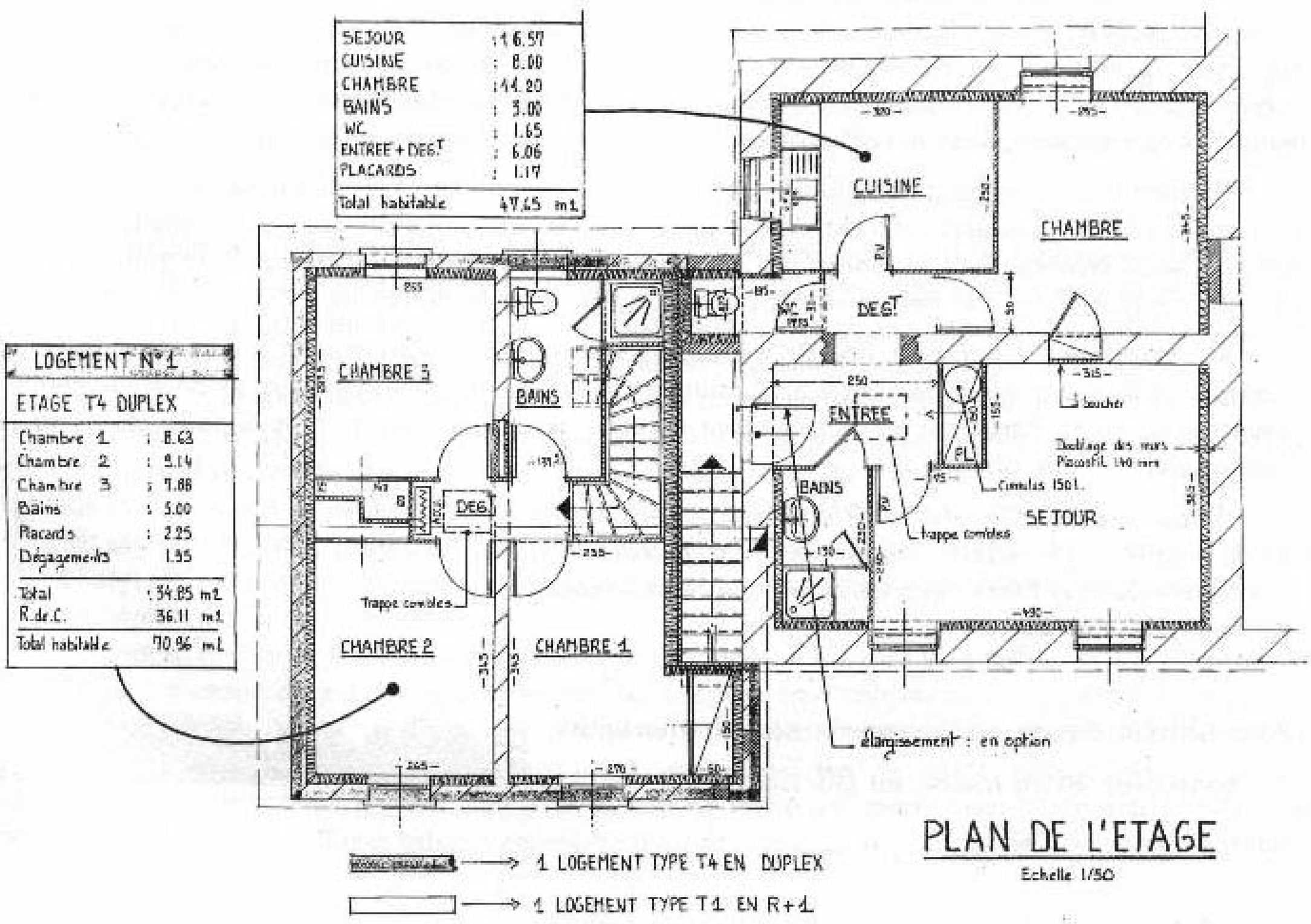

LE RECENSEMENT EN 2004

Toute la population vivant à Gibles sera recensée à compter du 15 janvier 2004

A partir de 2004, le comptage traditionnel organisé tous les sept à neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc...).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de dix mille habitants feront l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par un décret en cinq groupes - un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procéderont au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.

Gibles fait partie du groupe de communes recensées en 2004.

A partir du 15 janvier 2004, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur, Monsieur Jean-Paul BALLIGAND. Il sera identifiable grâce à sa carte officielle tricolore avec sa photographie et la signature du maire. Il viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice explicative sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.

L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis. Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à votre agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951, c'est également une obligation.

A partir du 10 janvier 2004, une campagne d'information télévisée nationale annoncera le démarrage de la collecte dans les communes concernées par l'opération en 2004.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au 03 85 84 51 47.

LES VOYAGES STUDIEUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour sa 25ème édition, le voyage annuel du Conseil Municipal de GIBLES s'est rendu le samedi 20 septembre, en Haute Saône. Le maire, Jean Claude Renon, avait préparé avec le CDHR, la visite de trois communes qui ont, chacune, réussi un projet remarquable en aménagement et en animation, grâce à des démarches innovantes.

A OYRIERES d'abord, petite commune rurale de 400 habitants, la dépopulation était notamment liée à l'absence d'habitat locatif. Située à une dizaine de kilomètres de 3 petites villes, Gray, Champlitte et Dampierre, il était possible d'accueillir quelques familles travaillant dans les entreprises de la région. Le budget municipal était trop faible pour supporter une opération immobilière importante. L'idée a été d'inciter à la création d'une Société Civile Immobilière, totalement privée, en même temps que sur le canton se mettait en place une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), comme nous en avons eu à Gibles il y a quelques années.

Le CDHR, servant d'animateur, a trouvé par des réunions communales, 31 personnes du village, qui ont souscrit ensemble 200.000 F de capital. Avec 43% de subventions et 54% de prêts, c'est un ensemble de 6 logements qui a pu être réalisé, suivi en 1995 d'un autre ensemble de 3 logements locatifs. Aujourd'hui tous ces logements sont occupés et la commune est la seule du canton a avoir vu sa population augmenter de 15% entre deux recensements.

A BOUGNON, ensuite, commune de 450 habitants, la réhabilitation d'une ferme typique par la Communauté de Communes a été l'occasion de favoriser une initiative économique locale. Cette « Ferme Saônoise » est devenue un site de vente directe de produits agricoles. Cinq agriculteurs ont créé ensemble une SARL qui utilise les locaux aménagés pour vendre leurs produits et ceux de 14 autres producteurs. Bien que n'ouvrant que quelques jours par semaine, cette commercialisation directe a déjà dépassé les objectifs et a créé un emploi de 2 bouchers pour assurer un peu de transformation. L'agriculteur, dont c'était le « tour de garde » a expliqué que les clés de réussite étaient la qualité et la diversité. Les acheteurs se déplacent pour des produits qui en valent la peine et à condition d'avoir une diversité suffisante. Nous avons pu voir que se vendaient les produits fermiers classiques : beurre, œufs, fromages, volaille mais aussi viande de porc et de bœuf débitée, charcuterie, fruits et légumes, miel ,jus de fruits et vins régionaux. Le « panier moyen » est de l'ordre de 50 euros tout de même. Autres clés du succès : un bon emplacement avec un parking suffisant et un vrai respect du projet commun par tous ses membres

Pour les agriculteurs, le débouché est intéressant car la valorisation est bien supérieure aux ventes classiques, d'autant que la TVA reste à 5,5%. Pour le village le patrimoine est mis en valeur, les locaux sont rentabilisés et une animation importante est réussie. La dynamique est si positive que des diversifications sont déjà en projet, comme la production de pain de campagne.

A ECHENOZ le SEC, enfin, c'est l'importance de la dynamique intercommunale au bénéfice des communes membres qui a été mise en lumière. Pour redonner une âme et une animation à ce village les deux priorités ont été le système éducatif et la réhabilitation du bourg.

Un syndicat des écoles de 8 communes a permis de mettre en place des activités périscolaires, et une organisation maternelle et primaire de qualité, qui s'oriente maintenant vers la constitution d'un pôle éducatif afin d'améliorer encore les conditions scolaires mais aussi d'ouvrir l'école sur son territoire. La réflexion commence.

La réhabilitation du bourg a été une œuvre longue et lourde. Il s'agissait de redonner vie et caractère à un village qui venait de perdre sa laiterie, centre d'activité et d'animation et qui, étant située à une dizaine de kilomètres de Vesoul, devenait de plus en plus commune dortoir. Aujourd'hui la laiterie est devenue immeuble locatif, la route principale est recanalisée, la place réorganisée avec une redistribution des monuments : fontaine avec statue de la vierge, monument aux morts réinstallé et petite aire de jeux à côté d'une cabane comportant un abri-bus. Et surtout de nombreuses plantations

LES VOYAGES STUDIEUX DU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

ont donné un caractère agréable à tout le cœur de village Cette restructuration a évidemment heurté bien des sensibilités, mais même les plus réticents conviennent de la qualité actuelle, d'ailleurs nous avons remarqué toutes les maisons du village réhabilitées et fleuries.

La conclusion de ces visites est que beaucoup de choses sont possibles à condition d'oser regarder au delà des habitudes et des procédures convenues. C'est l'innovation et la détermination des élus ainsi qu'un fort dialogue avec la population qui sont la clé de succès. Il est certain que la manière de voir les choses à Gibles n'est plus tout à fait la même après ces rencontres. Que les maires de ces trois villages en soient remerciés.

Alain Magnier

LA VIE SOCIALE COMMUNALE

A une époque où tout le monde s'accorde pour déplorer la solitude et l'individualisme, il s'agit de regarder un peu plus loin pour se rendre compte que chacun dispose de possibilités de rencontres et d'activités à travers de nombreuses organisations associatives communales et intercommunales.

Dans le domaine du sport et des loisirs, à Gibles même, on trouve un club de football avec ses nouvelles installations, une association bouliste, une association de chasse et le Foyer rural qui organise des "marches" régulières et des séances de gymnastique accueillant tous les volontaires. Bien entendu, le niveau cantonal est encore plus riche avec les clubs de natation ou cycliste, qui ont eu plusieurs champions giblotins, avec le basket et le volley, pour ne citer que les plus connus. Le Comité des Fêtes, qui a connu ses heures de gloire avec l'organisation de la Foire Exposition annuelle, joue son rôle d'animateur pour la fête patronale du mois d'Août, la marche de printemps et le tournoi de manille. Le Club de l'Amitié, nom plus charmant que les traditionnels "clubs du 3ème âge", accueille régulièrement nos anciens et des plus jeunes et leur propose des après-midi jeux divers et même quelques sorties.

Mais il n'y pas que le loisir pour animer la vie sociale de la commune. Des services collectifs et sociaux de la commune et du canton permettent à chacun de mieux vivre. Ainsi pour le service aux familles et à certaines catégories peu favorisées, il existe des associations ou des services ouverts à tous, depuis la garderie périscolaire et la cantine scolaire ou la bibliothèque en passant par l'aide à domicile (ADMR) ou le portage de repas à domicile. Gibles est aussi le siège d'Intermède une association au service des handicapés. Enfin, à La Clayette, il existe de nombreuses associations cantonales permettant à chacun de trouver sa place et la défense de ses intérêts.

En complément de tous les services commerciaux, artisanaux et de santé, sans oublier notre bureau de Poste, ce tour d'horizon montre combien la vie dans notre commune peut être riche et agréable. La loi sur les associations a plus de 100 ans maintenant. Ce sont aujourd'hui un extraordinaire moyen d'animation et de service de notre vie sociale. Mais c'est trop facile de dire que "c'est toujours les mêmes qui font tout". Il ne faut jamais oublier que toute cette vie locale dépend de chacun et qu'il est aussi important de faire appel aux professionnels locaux que de s'impliquer dans la vie associative ou de participer à leurs animations.

Pour avoir une idée de toutes les activités et animations du canton, un calendrier a été établi , on peut le consulter sur internet ou le demander à la maison du canton.

LA VIE SOCIALE COMMUNALE (SUITE)

Organisation	Contact	Téléphone
Football club de Gibles	Jean-Marc Narboux	03 85 84 54 27
La Boule Giblotine	Eric Nesme	
Union des Chasseurs	Frédéric Barraud	
Comité des Fêtes	Patrick Casanovas	03 85 84 54 91
Foyer Rural	Marie-France Perche	03 85 84 50 55
Club de l'Amitié	Hortense Perrat	03 85 84 50 82
Bibliothèque Intercommunale	Michelle Bonin	03 85 84 51 89
Aide à Domicile en Milieu Rural		
Associations cantonales	Maison du canton de La Clayette	03 85 28 04 64

LES NOUVELLES TÉLÉCOMMUNICATIONS : TÉLÉPHONE PORTABLE ET ADSL

La campagne n'est plus isolée, mais la modernisation est longue à obtenir. Depuis quelques années, le téléphone portable s'est tellement développé qu'il y a aujourd'hui plus de portables que de postes fixes- plus de 30 millions en France -. Le problème est qu'il n'y a pas de relais qui couvre correctement Gibles et que ces téléphones sont inutilisables sur la plus grande partie de notre territoire. Autre innovation récente, Internet qui permet aux ordinateurs personnels d'avoir accès à toutes les bases de données du monde, d'avoir sa banque à domicile, d'échanger des courriers électroniques. La liaison se fait sur les lignes téléphoniques traditionnelles, mais aujourd'hui une technique que l'on appelle haut débit, l'ADSL, permet Là aussi problème : alors que 77% des français peuvent bénéficier de ces réseaux ADSL, alors que ces communications rapides desservent Varennes sous Dun, Curbigny et Saint-Symphorien (à partir de La Clayette), ce service est indisponible pour notre commune.

Dans les deux cas, France Télécom applique le même raisonnement : il faut une clientèle locale minimale pour proposer le service et la notre n'est pas suffisante. Cette démarche est grave pour des petites régions qui, comme la nôtre, n'ont pas besoin de ces handicaps supplémentaires alors que tous les efforts sont nécessaires pour encourager les entreprises et le tourisme. Comment développer des sites de vacances si les touristes ne peuvent profiter des progrès techniques accessibles dans beaucoup d'autres endroits ? Comment créer des emplois alors que les concurrents ont des outils qui leur permettent de mieux travailler ?

Pour le téléphone portable, le Conseil Général de Saône et Loire a décidé un programme qui va permettre de "couvrir" tout le territoire dans les 3 ans.

Pour l'ADSL, suite à notre demande, France Télécom nous informe de sa décision de desservir avant 2006 tous les répartiteurs de plus de 1000 lignes, mais il y en a 600 pour le répartiteur de Gibles qui dessert aussi Bois Ste Marie et Colombier. La seule dérogation sera pour les répartiteurs de moins de 1000 lignes qui auront atteint un seuil de 100 demandes fermes.

Il reste donc à recueillir ces 100 demandes pour entamer la procédure. Il est important que tous ceux qui ont un ordinateur et qui pourraient donc bénéficier de ce système permettant pour un prix réduit de téléphoner et de communiquer à haute vitesse se fassent connaître rapidement auprès de la mairie qui se charge d'établir une liste de "pré-réservation"

Alain Magnier

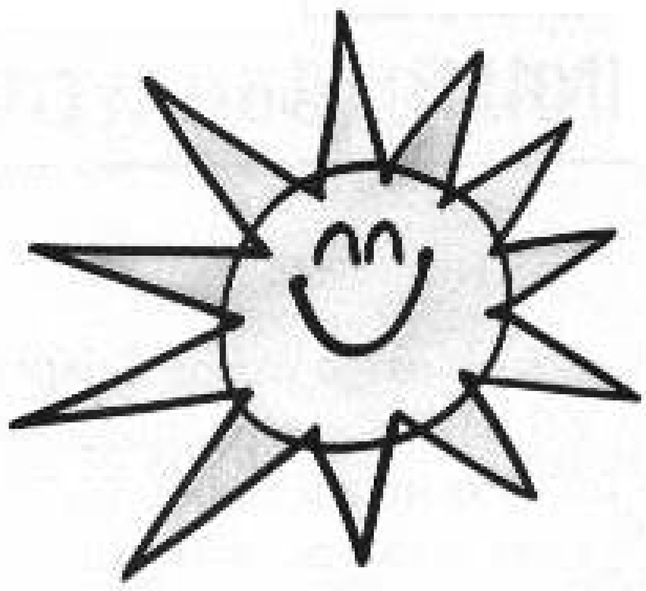

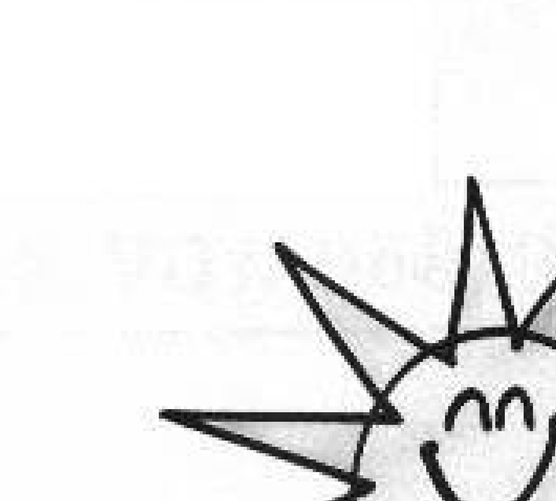

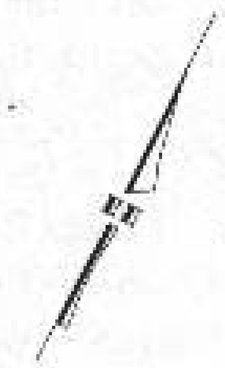

LE BOURG

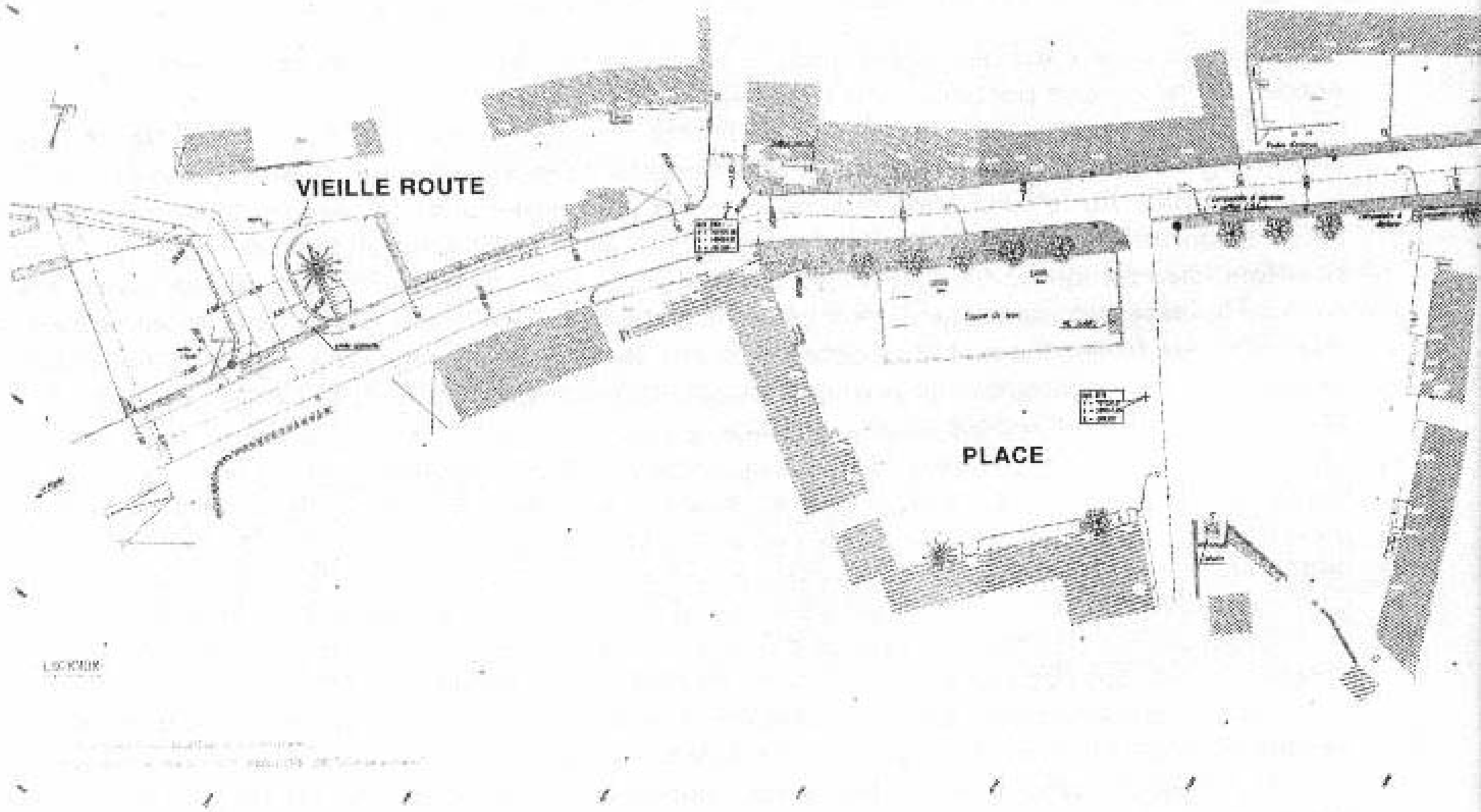

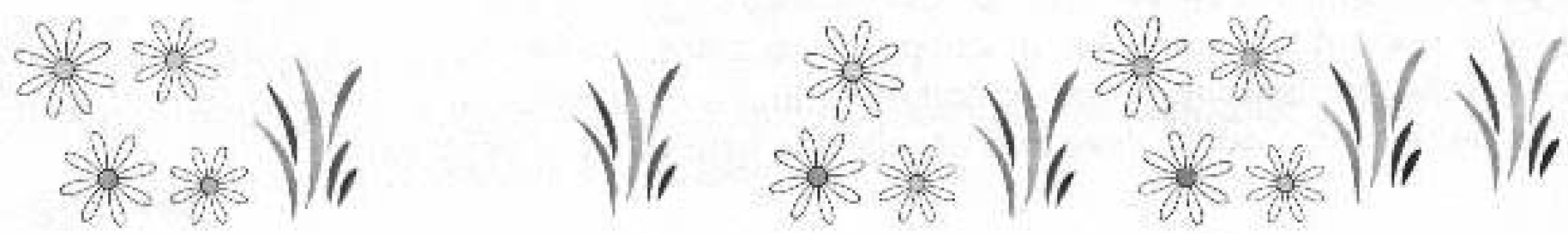

Aménagement du bourg

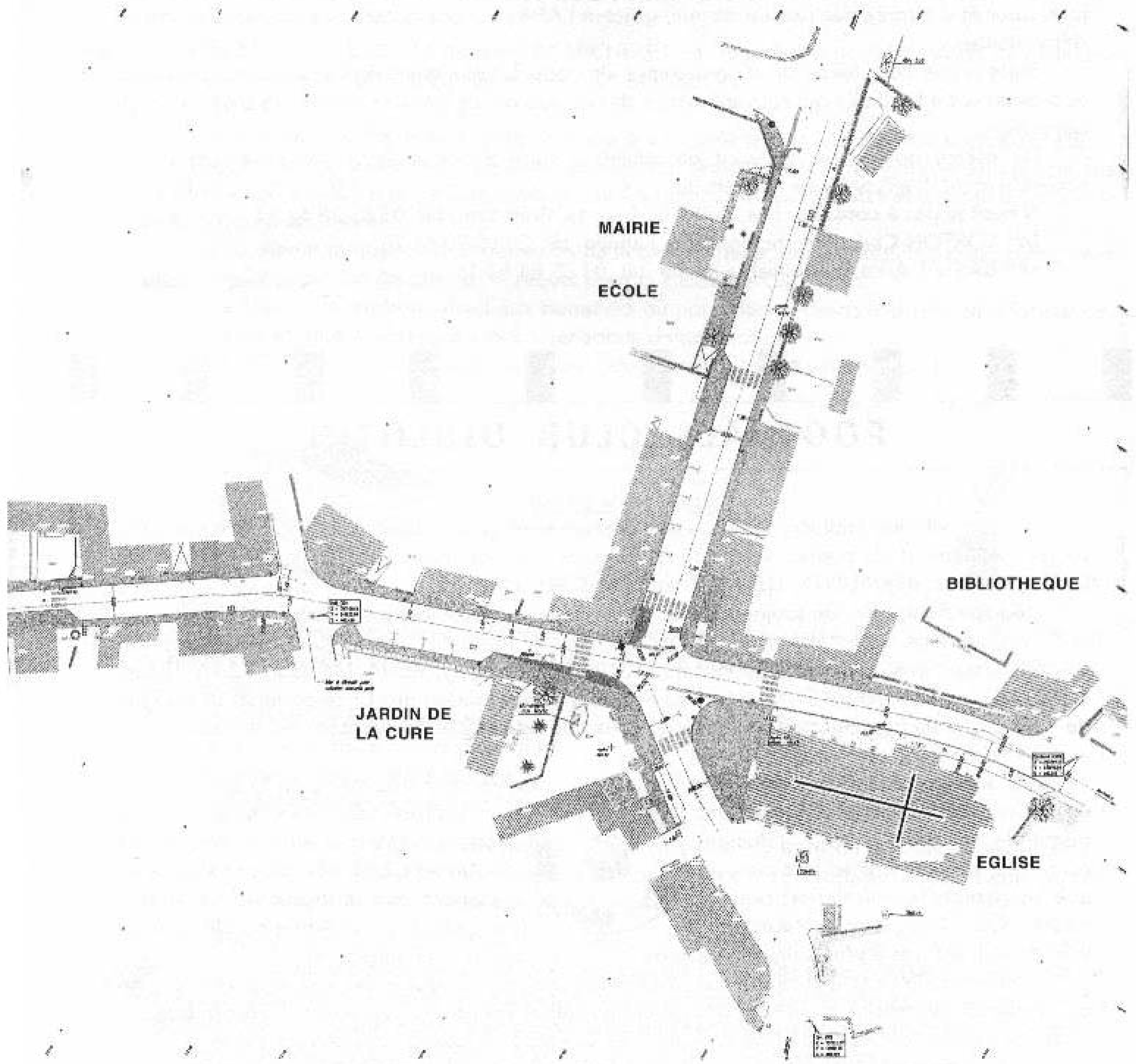

A D M R

De plus en plus, nos aides ménagères sillonnent notre campagne (même plusieurs fois par jour) pour être auprès des personnes qui, grâce à l'APA peuvent rester chez elles plus ou moins dépendantes.

Suite à une hospitalisation d'un membre de votre famille, avant la sortie : renseignez-vous auprès de votre Mutuelle qui souvent donne des heures d'aide gratuite (mais il n'y a pas de règle générale).

De même pour ceux qui sont en activité : suite à une maladie, parent-enfant ou un accouchement. Il existe l'aide aux familles.

N'hésitez pas à consulter : M. BORDET Claude, Président, tél. 03 85 70 61 87

Mme LORTON Christiane, responsable Famille, tél. 03 85 70 61 71

Mme BASSET Alice, responsable locale, tél. 03 85 84 53 16

Les Responsables

FOOTBALL-CLUB GIBLOTIN

Le Football-Club Giblotin continue son chemin avec, pour redémarrer la saison 2003/2004, un renouvellement du bureau avec pour principaux responsables : MILLIER V., GEOFFRAY N., DAUVERGNE F., RENAUD D., NESME D. et NARBOUX J.M.

L'équipe Senior évolue toujours en U.F.O.L.E.P. avec quinze joueurs inscrits.

Pour les jeunes, les moins de 15 ans eux sont en entente avec la fusion Dompierre-les-Ormes/Matour avec cinq enfants inscrits : GUERRIER Jérémy, KEITA Mamadi, KEITA Thann, AUFRANC Aurélien, NARBOUX Jérémy. Ils évoluent à onze joueurs aux Championnats de la Ligue de Bourgogne du Pays Saônois en 1ère série. Vous pouvez venir les encourager les samedis après-midi à Matour.

Les autres catégories débutants moins de 9 ans, moins de 11 ans et moins de 13 ans ne sont malheureusement plus représentées alors qu'il y a une demande de la fusion Dompierre/Matour avec des entraîneurs confirmés, des terrains et le gymnase de Matour. Bien sûr, pour cela il faut que les parents fassent l'effort pour le transport aux entraînements et aux matchs de championnat. Pourtant le trajet pour aller à Matour ou Dompierre-les-Ormes n'est guère plus long que celui de La Clayette ou Baudemont...

La construction des vestiaires a bien avancé grâce au travail assidu des seniors, il reste la pose de faïence, la plomberie et le club pourra enfin profiter de luxueux vestiaires... Encore bravo à cette équipe de Seniors unie et dynamique... et que les plus jeunes suivent leurs traces.

La choucroute du foot aura lieu, comme tous les ans, le 21 février 2004. Venez nombreux, un accueil chaleureux vous sera réservé. Le club organisera aussi son tournoi inter-hameaux fin mai/début juin ainsi que l'inauguration des vestiaires.

Des matchs de Championnat des équipes de jeunes de la fusion Dompierre/Matour seront organisés sur le terrain de Gibles durant la 2ème phase, afin de sensibiliser les jeunes futurs footballeurs de Gibles à ce sport et surtout à rejoindre le club de Gibles pour assurer sa pérennité.

Le club tient à présenter tous ses vœux aux habitants de Gibles et invite tous les bénévoles qui aiment le foot à les rejoindre et merci aux sponsors qui soutiennent le club ! !

Meilleurs vœux à tous !

Le Président

LES ÉCOLES

ECOLE PRIMAIRE

Effectif : CE1 - CE2 : 12 élèves (Mme MICHELET est remplacée par Mme DARBON pour une partie de l'année) - CM1 - CM2 : 21 élèves (Mme BOURBON).

Cette année, les élèves de l'école primaire ont comme projet le thème de la citoyenneté.

Lors du premier trimestre, nous avons étudié le tri sélectif, avec l'intervention dans les classes de Christèle CHEVALIER de la Communauté de Communes de La Clayette et la visite d'un centre de tri à Bourg-en-Bresse.

Au deuxième trimestre, nous parlerons de la gendarmerie, de ses métiers, de ses rôles, avec une information sur les drogues et le racket pour la classe de CM.

Pour finir, nous rendrons visite aux pompiers où nous découvrirons leur rôle, leur formation, leur matériel et nous assisterons à des simulations d'intervention.

LA CITOYENNETE, vaste sujet et il n'est jamais trop tôt pour commencer !

ECOLE PRIVEE

Nos déchets

Au cours d'une sortie autour de notre école, nous avons ramassé deux sacs de déchets très divers. Nous les avons triés et nous avons réfléchi à ce qu'ils seraient devenus s'ils n'avaient pas été enlevés :

- ils seraient devenus tout sale,
- le vent les aurait poussés plus loin,
- ils seraient rentrés dans la terre,
- ils se seraient fait écraser par les voitures...

Mais nous en avons conclu que leur place n'était pas sur le bord de la route ou sur le terrain de jeux, beaucoup auraient dû être mis dans une poubelle mais certains auraient pu être déposé dans les conteneurs du point propre de la commune.

Quelques jours plus tard, deux animatrices de la Communauté de Communes du Pays Clayettois sont venues nous parler du recyclage des déchets. Elles nous ont fait trier des déchets en quatre catégories : le verre de couleur, le verre transparent, les emballages et les papiers. Le mot "emballage" est très vaste : il regroupe les bouteilles en plastique, les cartons, les boîtes de conserve, les bricks de lait ou de boisson, les canettes et autres récipients en aluminium.

Ces quatre catégories correspondent aux conteneurs de notre coin-propre près de l'aire de jeux. Nous sommes donc allés y déposer nos déchets en respectant les quatre couleurs : conteneur vert pour le verre coloré, conteneur blanc pour le verre transparent, conteneur bleu pour les papiers, magazines et journaux, conteneur jaune pour les emballages. C'est important de trier pour que les décharges disparaissent et pour que les objets triés resservent à nouveau. Nous avons appris qu'avec les bouteilles en plastique, on fabrique des couettes, des pulls polaires, de la mousse isolante, des semelles de chaussures, des poils de balai, des barquettes pour les fleurs.

LES ÉCOLES (SUITE)

Pour suivre le chemin de nos déchets, nous nous sommes rendus à l'usine de tri de Bourg-en-Bresse. Quand un conteneur jaune est vidé et emporté dans cette usine, des ouvriers trient les déchets qui sont emportés sur un tapis roulant. Les déchets triés tombent dans des bennes et ils sont compactés pour tenir moins de place et puis ils sont chargés sur d'autres camions qui les emmènent dans des usines de recyclage pour être transformés et être à nouveau utiles dans notre vie de tous les jours.

Nous avons rencontré également un artiste "G Ko" à Uchizy qui, lui, récupère des matériaux pour leur donner une nouvelle vie sous la forme d'objets d'art : morceaux de bois, de ferraille, de cuir... deviennent des animaux ou des personnages.

Pour conclure, nous pouvons dire "vive le tri et la collecte sélective", que chacun se sente responsable de ses déchets et respecte davantage notre environnement.

Mais nous ne pouvons pas toujours déposer tous nos objets à recycler dans les conteneurs car ils sont trop gros alors pour ceux-là, il faut se rendre à la déchetterie de La Clayette. Nous avons donc poursuivi notre enquête sur le tri dans ce lieu et nous avons vu la benne pour déposer la ferraille, celle pour déposer les gravats, celle des gros cartons, celle des déchets végétaux, un espace pour déposer les piles usagées, un autre pour les huiles usagées...

CLUB DE L'AMITIÉ

L'année 2003 touche à sa fin. Il est temps de faire le point de la situation en ce qui concerne notre association. Ce que l'on peut tout de même dire, c'est que tout se passe très bien. Au sein de notre club règnent l'entente et la cordialité.

En fin d'année 2002 pous au début 2003, plusieurs personnes sont venus nous rejoindre pour profiter de cet après-midi mensuel, agréable et reposant.

Hélas, plusieurs décès ont endeuillé notre club. D'autres amis ne pouvant plus subvenir à leurs besoins chez eux, ont rejoint une maison de retraite.

Inutile de prolonger longuement le récit de nos activités coutumières qui sont reconduites chaque année, c'est-à-dire deux repas gratuits, l'un en mai et l'autre en septembre ainsi que deux voyages en juin et en septembre.

Egalement, au mois de mai, un inter-clubs réunit quatre-vingt personnes environ, ce qui permet de resserrer encore les liens d'amitié.

Que cette année 2004 se déroule en continuant notre rythme convivial dans cette harmonie qui nous sied si bien !

Avant d'en terminer, de la part de tous les membres du club : bonne et heureuse année et bonne santé à tous les Giblotins.

La Présidente, H. Perrat

LA BOULE GIBLOTINE

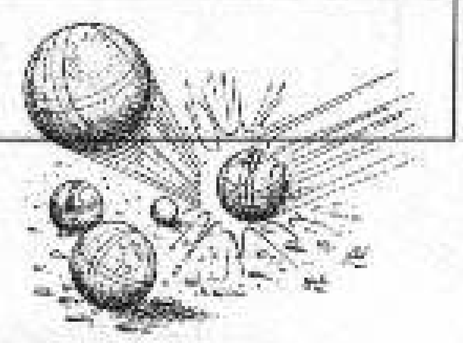

Oh canicule,

Tu as fait souffrir nos organismes, nos espaces verts. Les Boulistes n'ont pas eu peur de t'affronter par 38°, en plein soleil car l'ombre est rare au "Boulodrome des Dards".

2003 fut une année bien remplie avec, dès février, le concours de manille qui attira encore cette fois de nombreux participants (64 doublettes) puis le retour des beaux jours s'accompagna de nombreux concours qui furent organisés dans une bonne ambiance avec des membres toujours prêts à s'investir pour ce genre de manifestations.

Même lorsqu'il a fallu organiser les éliminatoires de secteur 4ème division, le 8 mai, la Boule Giblotine a encore su accueillir les 40 quadrettes (160 joueuses et joueurs) qui ont fait le déplacement jusqu'à Gibles. Car malgré ce nombre important de joueurs, la journée fut placée sous le signe de la bonne humeur, de la convivialité et surtout du soleil... Seul petit bémol à ce jour, aucune équipe giblotine ne s'est qualifiée mais l'honneur fut sauvé à Melay où une équipe obtint la qualification pour le concours fédéral de Chauffailles.

Par ailleurs, la vie de nos sociétaires ne s'arrête pas à Gibles puisque les déplacements aux concours sont fréquents, tel que le 128 doublettes à Mâcon en septembre, le tournoi international de Pentecôte à Lyon ainsi qu'un 32 quadrettes à Ouches mais nos retraités ne sont pas oubliés avec leurs concours vétérans tout au long de la saison.

Tous les membres de la Boule Giblotine souhaitent remercier leurs sponsors et donateurs de récompenses ainsi que la municipalité et la presse en espérant qu'ils renouvelleront leurs attentions en 2004.

De plus, les dirigeants restent à la disposition des personnes qui souhaitent les rejoindre. A signaler la bonne performance de deux joueurs qui sont passés en 3ème division : Eric NESME et Jean-Luc LAVILLE.

D'ores et déjà, la société de boules vous donne rendez-vous le 15 février pour son concours de manille et vous souhaite une très bonne année 2004.

Gérard Lespinasse

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale de Gibles fonctionne en intercommunalité avec Bois Ste Marie, Chatenay et Montmelard.

La gestion et les permanences sont assurées par une équipe de sept bénévoles.

De nouveaux livres ont été achetés avec les crédits municipaux. Divers documentaires pour les enfants, des romans (Max Gallo : Mort pour la France - Alice Ferneyl : Dans la guerre - Geneviève de Galard : Une femme à Bien Dien Phu - Yves Jacot : Marie sous terre - Sylvie Brunel : Frontières - Farah Pahlavie : Mémoire - Jeanine Boissard : Histoire d'amour - Dan Franck : Les enfants.

Horaires d'ouverture au public : mercredi de 14 h à 16 h, samedi de 10 h à 11 h 30.

Les écoles sont accueillies le mardi après-midi à 13 h 30.

Madame Bonin

GARDERIE

La Garderie Communale fonctionne les jours d'école de 7 h à 9 h et de 16 h 30 à 18 h 30. Les tarifs : 1,20 €/l'heure pour un service occasionnel ; 16 €/mois ; 31 €/trimestre ; 77 €/an.
L'adhésion est de 3 €/famille.

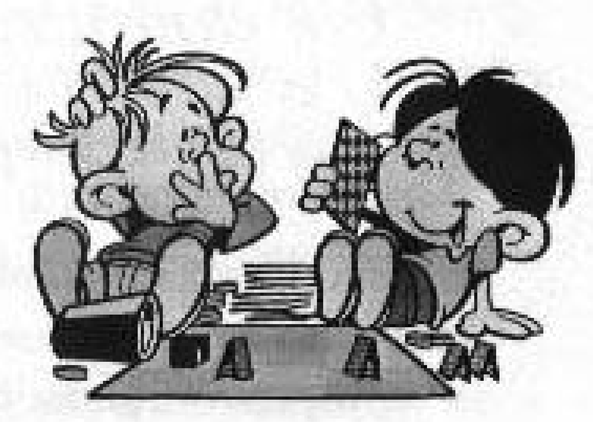

Les enfants apprécient ce lieu de détente, de loisirs, de bricolage, c'est une ambiance sympathique. Pour plus de renseignements, adressez-vous à Laurence, responsable du service au 03 85 84 51 89 ou bien en mairie au 03 85 84 51 47.

FOYER RURAL

Les Foyers Ruraux sont un mouvement d'éducation populaire. Le Foyer Rural de Gibles existe depuis 1977. C'est une association à but non lucratif. Ces activités sont culturelles et sportives.

Membres présents à la dernière assemblée générale du 19 septembre 2003 :

F. BALLIGAND - M. VALLAS - S. CORNELOUP - MF PERCHE - U. COPIER - L. FROBERT - M. ROUX - S. PERCHE - L. LIVET - S. COPIER - I. DESROCHES - A. CASANOVAS.

Description des activités :

- Gym : tous les mardis soir de 20 h à 21 h.
- Marche annuelle : organisée avec le Comité des Fêtes.
- Cinévillage : 7 films, un par mois, le samedi à 20 h 30.
- Minifestival du cinéma : 2 films
  Un mâchon organisé fin novembre
  avec deux autres foyers : Vauban et St Julien de Jonzy.
- Marche : lundi, mardi, jeudi : départ 13 h 30,
  parking de l'église.
  Trois groupes avec des rythmes différents.
- Réveillon : organisé par une équipe de bénévoles.

PROJETS 2004 : soirée diapos et photos avec pour thème les oiseaux des parcs et jardins - Salle du foyer, fin mars.

Françoise Balligand

INTERMÈDE BRIONNAIS HANDICAP

De nombreuses familles de notre région, se trouvent confrontées à de réelles difficultés, s'agissant de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées. Soit que leurs attentes, leurs besoins ne s'inscrivent pas dans les réponses traditionnelles, soit du fait de l'absence de places dans les établissements spécialisés, ces familles sont privées, pour leurs enfants, de solutions institutionnelles.

Le présent projet poursuit l'objectif de la création d'un lieu d'accueil de jour, de proximité, destiné à des adultes et de grands adolescents.

L'accueil y aura lieu à titre temporaire, pour des durées définies et reconductibles selon les situations individuelles. Nous y proposerons des formules d'accueil souples, modulables en fonction des besoins de chacun :

- Externat (du lundi au vendredi)
- Temps partiel (quelques jours dans la semaine)
- Accueil séquentiel (journée ou demi-journée)

"Intermède" pourra ainsi favoriser la rupture de l'isolement dont souffrent nombre de personnes handicapées, contribuer à leur épanouissement et collaborer à la recherche et à la mise en œuvre de solutions de long terme, adaptées.

Il importe, pour progresser et aboutir dans la création de ce lieu d'accueil, que nous puissions évaluer au mieux l'ampleur et la nature des besoins et pour ce faire, que chaque famille concernée, aujourd'hui et dans l'avenir, nous apporte son aide en se manifestant auprès de notre association.

Un membre actif d'Intermède Brionnais Handicap prendra alors contact directement et confidentiellement pour informer, s'informer et étudier avec les familles les réponses envisageables.

Nous vous invitons donc à prendre contact avec l'association, soit par le biais d'un message au siège d'Intermède Brionnais Handicap, soit en vous adressant à l'un des membres du conseil d'administration de l'association :

Alain Magnier (Gibles), Cyril Cartet (St Laurent en B.), Bernadette Debulois (Vareilles),
Colette Escalier (St Germain en B.), Marie France Perche (Gibles), Blandine Gentil (Charolles),
Eugène Mazille (St Symphorien des Bois), Véronique Lorton (La Chapelle S/Dun),
Brigitte Verrier (Aigueperse), Nicolle Grosbost (Aigueperse), Bernard Degut (Vaudebarrier),
Simone Feuillet (Baudemont), Daniel Janiaud (St Germain en B.),
Dominique Frésard (St Igny de Vers) et Jacqueline Masson (La Clayette).

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Tél. 03 85 84 51 47 - Fax 03 85 84 55 50 - E-mail : mairie.gibles@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : mardi de 13 h 30 à 15 h 30
Jeudi, vendredi de 10 h à 12 h - Samedi de 10 h à 11 h 30

POSTE

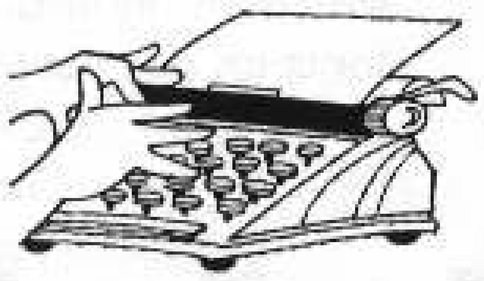

Horaires d'ouverture : lundi de 14 h à 16 h
Mardi, mercredi de 9 h 30 à 12 h 30 et 14 h à 16 h
Jeudi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h sur rendez-vous
Vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h
Samedi de 9 h à 11 h 30

Départ courrier : du lundi au vendredi à 15 h 15 - Le samedi à 11 h 55

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CLAYETTOIS

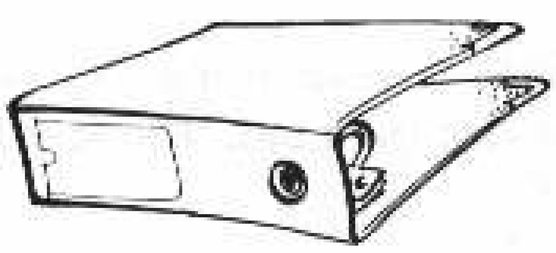

Maison du Canton - Rue de Charolles

71800 LA CLAYETTE
Tél. 03 85 28 28 72 - Fax 03 85 28 04 64
E-mail : cc.paysclayettois@wanadoo.fr
Site Internet : www.laclayette.fr

DECHETTERIE LA CLAYETTE

Horaires d'ouverture :
ETE : du 1er avril au 31 octobre (lundi, mercredi, samedi de 8 h à 12 h)
HIVER : du 1er novembre au 31 mars (mercredi et samedi de 9 h à 12 h)

LA CLAYETTE - PERMANENCES

A.D.I.L.	Association Départementale d'Information sur le Logement 2ème mercredi du mois de 9 h à 12 h - Salle n° 1 Mairie
A.N.P.E.	Le mardi de 9 h à 11 h 30 - Le vendredi de 9 h à 11 h 30 Visioguichet (Mairie, ex Service Social)
DEMANDEURS D'EMPLOI	Consultations offres d'emploi sur MINITEL Le mardi de 14 h à 16 h - Maison du Canton
ALCOOLIQUES ANONYMES	Chaque vendredi à 20 h 30 - Salle n° 2 - Mairie
A.D.M.R.	Association du Service à Domicile - 67, rue Centrale ✆ 03 85 28 19 01 Tous les jours sauf mercredi matin de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
A.S.A.D.	Association des Services à Domicile ✆ 03 85 26 81 81 Tous les jours de 8 h à 12 h - 13 h à 17 h - Sauf le vendredi après-midi
ASSEDIC	Tous les jours de 13 h 45 à 16 h 15 Visioguichet (Mairie, ex Service social)
ASSISTANTES SOCIALES	Le mardi de 9 h 30 à 12 h - Maison du Canton ou sur rendez-vous ✆ 03 85 28 11 56
C.A.F.	Caisse d'Allocations Familiales Le lundi de 9 h à 11 h 30 - Visioguichet (Mairie, ex Service social)
C.D.H.A.R.	Comité Départemental d'Habitat et d'Aménagement Rural 1er mardi du mois de 10 h à 12 h - Maison du Canton
CHAMBRE DES METIERS	1er jeudi du mois de 9 h à 11 h - Salle n° 1 - Mairie
C.I.C.A.S.	Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale - Retraites Complémentaires - Salle n° 2 Mairie - 1er et 3ème lundi du mois 9 h 30/12 h et 13 h/15 h 30 - **Mais uniquement sur RDV 03 85 42 73 35**
C.R.A.M.	Caisse Régionale d'Assurance Maladie - Retraites Sécurité Sociale 2ème et 4ème jeudi du mois Salle n° 2 - Mairie **sur RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT ✆ 03 85 21 05 80**
F.N.A.T.H.	Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés 1er samedi du mois 10 h à 11 h 30 Salle 1 - Mairie
MISSION LOCALE	Remplace Permanence d'Accueil d'Information d'Orientation (PAIO) ✆ 03 85 24 20 78 - Sur rendez-vous - Maison du Canton
M.S.A.	Mutualité Sociale Agricole - Renseignements - Retraites 1er jeudi du mois de 13 h 30 à 16 h 30 - Salle n° 1 - Mairie
P.A.C.T.	Protection Amélioration Conservation Transformation de l'Habitat 2ème mardi du mois (1 mois sur 2 en alternance avec Chauffailles) 10/02 - 13/04 - 8/06 - 14/09 - 9/11/2004 10 h à 11 h 30 - Salle n° 1 - Mairie
SECURITE SOCIALE	Assistante sociale - 3ème mardi du mois - 9 h 30 à 12 h - Maison du Canton
VEUVES CIVILES	2ème jeudi du mois de 14 h à 16 h - Salle n° 1 - Mairie
Mr Alain GAUTHERON	Conseiller Général - Le mardi de 10 h à 11 h 30 - Maison du Canton

ETAT CIVIL

DU 1.12.2002 AU 30.11.2003

Naissances

MICHON Anaïs	le 23 décembre 2002
BERTHOY Elise	le 9 mai 2003
BARRAUD Rémi	le 19 mai 2003
BELOT Ilona	le 31 juillet 2003
GEOFFRAY Josic	le 27 novembre 2003

Mariages

MAHIEDDINE Benyoucef et MEBARKIA Melika	le 25 janvier 2003
GRUEL Christophe et LEMERRE Lucie	le 10 mai 2003
VOUILLON Denis et LAPALUS Chrystelle	le 10 mai 2003
DUMONT Yvan et ILLYASHENKO Oléna	le 9 août 2003
GEOFFRAY Vincent et AGAEVA Ksénia	le 30 octobre 2003

Décès

TROUILLET Marius	le 14 décembre 2002
BOSLAND Hélène	le 4 janvier 2003
LABROSSE Jeanne	le 29 janvier 2003
JANIN Victor	le 22 avril 2003
BERNELIN Simone	le 13 mai 2003
FAYARD Marie	le 14 juin 2003
COURTOIS Marguerite	le 28 juin 2003
JOMAIN Elisabeth	le 1er novembre 2003
MARCHAL René	le 27 novembre 2003
MICHEL Francis	le 29 novembre 2003
SARRAZIN Gilberte	le 12 décembre 2003

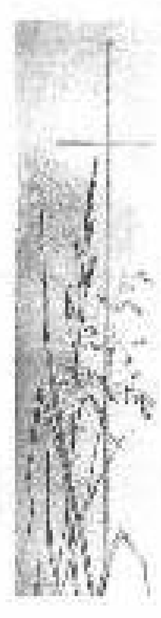

MANIFESTATIONS 2004

JANVIER	Dimanche 25	Manille des Ecoles
	Samedi 31	Cinévillage
FEVRIER	Dimanche 15	Manille des Boules
	Vendredi 20	Carnaval des Ecoles
	Samedi 21	Cinévillage
	Samedi 21	Choucroute du Foot
MARS	Samedi 20	Cinévillage
	Samedi 27 et Dimanche 28	Expo Oiseaux Foyer Rural
AVRIL	Samedi 24	Cinévillage
MAI	Dimanche 9	Randonnée pédestre
	Dimanche 23	Concours de boules : Coupe Modern Hôtel
JUIN	Samedi 5	Concours de boules : Coupe Morestin
	Dimanche 20	Kermesse des écoles
	Courant juin	Tournoi de foot inter-hameaux
JUILLET	Mercredi 14	Concours de boules : Coupe Laville et souvenir H. Marin
AOUT	Dimanche 8	Fête patronale
	Dimanche 8	Concours de boules : Coupe Bertot
	Dimanche 22	Concours de boules : Coupe Lathuillière
	Dimanche 29	Concours de boules : Coupe Comité des Fêtes
SEPTEMBRE	Dimanche 5	Concours de boules officiel
	Mercredi 15	Concours de boules des retraités
OCTOBRE	Fin octobre	Repas dansant de la cantine
NOVEMBRE	Début novembre	Concours de manille - Comité des Fêtes
DÉCEMBRE	Dimanche 5	Loto des chasseurs

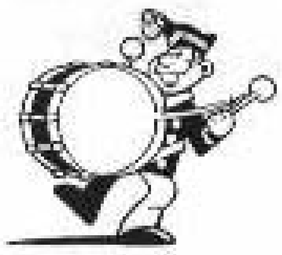

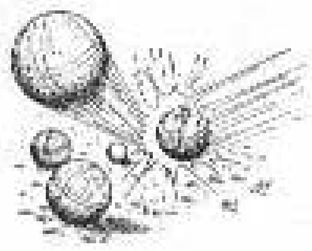

NOUVEAUX HABITANTS INSTALLÉS À GIBLES EN 2003

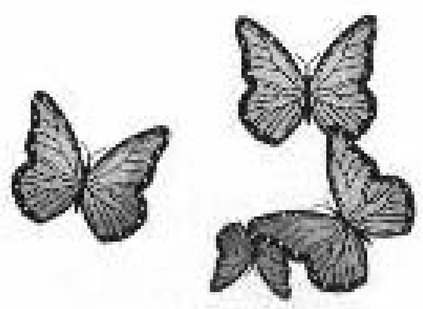

M. et Mme BERTOT Jérôme - Boulanger au bourg

M. MALATIER Serge - Chemin de Montbranchier

M. et Mme BROCARD - Lotissement du Vernay

M. VOUILLON Benoît - Au bourg, route de Montmelard

M. ROUSSEL Alain - Au bourg, route de Montmelard

M. et Mme VERNISSE - Chantalouette

M. et Mme PUDIA - Lotissement Champ du Montillet

M. et Mme BERNARD Jean-Luc - Lotissement Champ du Montillet

Nous leur souhaitons la bienvenue et sommes heureux de les accueillir et de les aider à s'intégrer et à participer à la vie de notre commune.

SOMMAIRE

Le mot du maire 1

Budget primitif 2003 2

Cœur de Village... Suite ..... 3 - 4 - 5

Réhabilitation de logements anciens ..... 6 - 7

Le recensement en 2004 8

Les voyages studieux du Conseil Municipal ..... 9 - 10

La vie sociale communale ..... 10 - 11

Les nouvelles télécommunications : téléphone portable et ADSL 11

A.D.M.R. - Football-Club Giblotin 14

Les écoles ..... 15 - 16

Club de l'amitié 16

La Boule Giblotine - Bibliothèque municipale 17

Garderie - Foyer rural 18

Intermède Brionnais Handicap 19

Infos pratiques 20

La Clayette - Permanences 21

Etat civil 22

Manifestations 2004 23

Nouveaux habitants installés à Gibles en 2003 24

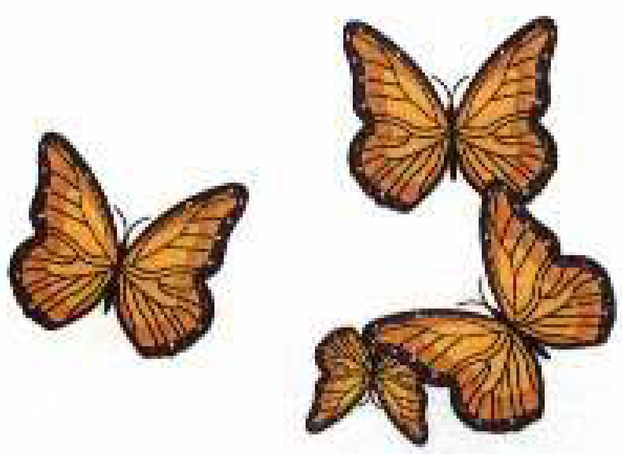

TURBOPRINT · BERNREUTER · TEL. 08 85 26 96 13